AVIS 21-307 DU PERSONNEL DES AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES

Prolongation de l'approbation de l'agence de traitement de l'information sur les titres privés à revenu fixe

Le 14 juillet 2006, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié l'Avis 21-304, Demande de dépôt de l'Annexe 21-101A5, Rapport initial sur le fonctionnement de l'agence de traitement de l'information aux agences de traitement de l'information intéressées, qui informait le public du statut de l'approbation de CanPX Inc. (CanPX) et de la possibilité que d'autres entités posent leur candidature pour devenir agence de traitement de l'information si elles étaient en mesure d'assumer ce rôle. Plusieurs candidatures ont été reçues et examinées.

Le 27 octobre 2006, les ACVM ont publié l'Avis 21-305 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, *Prolongation de l'approbation de l'agence de traitement de l'information sur les titres privés à revenu fixe*, qui indiquait que l'approbation de CanPX comme agence de traitement de l'information sur les titres privés à revenu fixe en vertu de la Norme canadienne 21-101, *Le fonctionnement du marché* (maintenant le *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*) était prolongée jusqu'au 31 décembre 2007. La prolongation avait été accordée pour permettre à CanPX de confirmer que ses activités se poursuivraient et de garantir une transition sans heurt avec la nouvelle agence de traitement de l'information, au cas où une nouvelle entité serait choisie pour remplir ce rôle.

Le 20 avril 2007, les ACVM ont publié l'Avis 21-306 du personnel des ACVM, Avis de dépôt de l'Annexe 21-101A5, Rapport initial sur le fonctionnement de l'agence de traitement de l'information, en vue de solliciter des commentaires des participants au marché sur le résumé des candidatures soumises par des entités souhaitant exercer l'activité d'agence de traitement de l'information ainsi que sur un certain nombre de questions précises.

Puisque les ACVM continuent d'étudier les options possibles concernant l'approbation d'une ou de plusieurs agences de traitement de l'information pour les marchés des titres de participation et des titres d'emprunt privés, et qu'elles jugent toujours important de prolonger l'approbation de CanPX comme agence de traitement de l'information sur les titres d'emprunt privés pour garantir une transition sans heurt avec la nouvelle agence au cas où une nouvelle entité serait choisie, les ACVM ont décidé de prolonger l'approbation de CanPX jusqu'au 31 décembre 2008.

Pour toute question, prière de s'adresser aux personnes suivantes :

Serge Boisvert Autorité des marchés financiers 514-395-0337, poste 4358

Tracey Stern Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 416-593-8167

Jonathan Sylvestre Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 416-593-2378

David McKellar Alberta Securities Commission 403-297-4281 Tony Wong British Columbia Securities Commission 604-899-6764

Doug Brown Commission des valeurs mobilières du Manitoba 204-945-0605

Le 9 novembre 2007